



Réception au contrôle de légalité le 01/12/2022
Référence de l'AR : 054-22540001900785-20221130-17451-DE-1-1
Affiché le 01/12/22 - Certifié exécutoire le 01/12/22

DELIBERATION N° 2022-703

SESSION DU 28 NOVEMBRE 2022

Motion de soutien à la République d'Arménie et au peuple arménien

Séance du : 30 novembre 2022 à 09h40

Étaient
présents : Mme Chaynesse KHIROUNI, Présidente

Mme Catherine BOURSIER, M. André CORZANI, Mme Marie-José AMAH, M. Antony CAPS, Mme Rosemary LUPO, M. Jacky ZANARDO, Mme Audrey BARDOT, M. Pascal SCHNEIDER, Mme Silvana SILVANI, M. Sylvain MARIETTE, Mme Michèle PILOT, M. Vincent HAMEN, Vice-présidents

M. Lionel ADAM, Mme Marie AL KATTANI, Mme Jennifer BARREAU, M. Bernard BERTELLE, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, M. Denis KIEFFER, M. Séverin LAMOTTE, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER, Mme Valérie PAYEUR, M. Anthony PERRIN, Mme Monique POPLINEAU, Mme Sylvaine SCAGLIA, Mme Annie SILVESTRI, Mme Barbara THIRION, M. Bruno TROMBINI, Conseillers

Délégations
de vote : Mme Catherine KRIER à M. Jean-Pierre DESSEIN, M. Eric PENSALFINI à Mme Sylvaine SCAGLIA, Mme Corinne LALANCE à Mme Nathalie ENGEL, Mme Anne LASSUS à M. Jean LOCTIN, M. Stéphane HABLOT à Mme Chaynesse KHIROUNI, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD à M. Luc BINSINGER, Mme Sylvie BALON à M. Vincent HAMEN, Mme Sylvie DUVAL à M. Lionel ADAM, M. Christopher VARIN à Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, M. Serge DE CARLI à Mme Monique POPLINEAU, Mme Caroline FIAT à M. Jacky ZANARDO, M. Thibault BAZIN à Mme Valérie PAYEUR

Rapporteur : M. Luc BINSINGER

DELIBERATION N° 2022-703

Rapporteur : M. Luc BINSINGER

Commission Développement et Attractivité

- Direction Générale Adjointe Ressources
- Service Assemblée

Motion de soutien à la République d'Arménie et au peuple arménien

Le 13 septembre dernier, l'Azerbaïdjan décidait de bombarder et d'envahir la République d'Arménie, bafouant le Droit international et un principe cher à notre pays : le droit d'un peuple à disposer de lui-même.

Cette guerre a d'ores et déjà provoqué la mort de 286 personnes ainsi que l'évacuation de plus de 7.600 civils. Les Arméniens souffrent de la destruction d'immeubles résidentiels, d'écoles, d'installations médicales et de bâtiments agricoles. Des mutilations de soldats arméniens capturés, de mauvais traitements de prisonniers de guerre et des meurtres de civils ont été également constatés. Certaines de ces atrocités, innommables, font l'objet de publications sur les réseaux sociaux par les tortionnaires.

À ce jour, ce sont près de 145 km² des terres arméniennes qui sont occupées illégalement par l'armée azerbaïdjanaise. Pour rappel, la guerre de 2020 au Haut-Karabakh a causé 4.000 morts ou disparus du côté arménien. Plus de 91.000 Arméniens ont été déplacés de fait par ce conflit.

Nous partageons avec le peuple arménien une histoire ancienne et des valeurs communes, celles-là même qui unissent une civilisation. Ces liens anciens nous obligent aujourd'hui à nous tenir, dans cette épreuve, aux côtés du peuple arménien et de la diaspora arménienne présente sur l'ensemble de notre Département.

C'est pourquoi, les conseillers départementaux de Meurthe-et-Moselle condamnent avec la plus grande vigueur la violation de la souveraineté territoriale de l'Arménie par l'Azerbaïdjan, dénoncent les exactions commises par l'envahisseur, l'attitude déstabilisatrice de la Russie et de la Turquie dans la région et apportent leur soutien indéfectible aux populations arméniennes dans leur recherche de paix et de liberté.

Aussi, dans la suite de la motion adoptée à l'unanimité en janvier 2021, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle demande au Gouvernement :

- De continuer à s'engager avec force dans la résolution de ce conflit et dans l'instauration d'une paix durable ;
- D'exiger le retrait de l'armée azerbaïdjanaise des terres arméniennes occupées

illégalement ;

- De sanctionner les responsables azerbaïdjanais pour les crimes commis.

Enfin, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'engage à rencontrer les associations de Meurthe-et-Moselle agissant en Arménie avec des représentants de l'ensemble des groupes politiques, et à engager une réflexion sur les actions de soutien et d'aides envisageables au titre de la coopération internationale.

DELIBERATION

Le conseil départemental,
Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,
le conseil départemental : **A l'unanimité,**

- adopte la motion de soutien à la République d'Arménie et au peuple arménien.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 46

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy – 5 place de la Carrière – CO n°20038 – 54036 NANCY Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Nancy,
Pour la présidente et par délégation
La Directrice générale des services

Délibération transmise en Préfecture,
Publiée et certifiée exécutoire
Pour la présidente et par délégation
La Directrice générale des services
Claudine SAVEAN

